



Ecole maternelle 2015/2016

## 1. HORAIRE DE LA JOURNEE

**A 8h30**

La sonnerie retentit.

Après le bisou aux parents dans l'espace « Cœur », l'enfant rejoint son rang seul et entre en classe avec son institutrice.

**A 12h10,**

Fin de la matinée,  
dîner à l'école ou retour à la maison

**A 13h30,**

Reprise des activités

**A 15h30,**

Fin de la journée.

Les parents attendent derrière les barrières que les enseignantes soient placées aux sorties pour assurer la sécurité de tous les enfants.

## 2. COTE PRATIQUE

**Tous les vêtements et les objets des élèves seront marqués au **nom** et **prénom** de l'enfant.**

- Pour le cours de psychomotricité, prévoir des **vêtements adaptés** : jogging, pantalon, baskets avec scratch et pantoufles de gym pour les M2 et M3
- Pour les anniversaires, possibilité d'apporter biscuit ou gâteau secs.
- Pour la sieste, apporter un **coussin**, une **couverture** et un **doudou**.
- Les communications écrites « école famille ou famille école » se font via la **pochette individuelle**. Celle-ci doit être vérifiée et vidée chaque jour. **Elle doit se trouver obligatoirement dans le cartable.**
- Apporter des **vêtements de rechange complet** (pantalon, chaussettes et slip). En cas d'utilisation, un nouveau change doit revenir dès le lendemain.
- La consommation de chewing-gum, sucette et bonbon dur est interdite au sein de l'école.

### 3. REGLEMENT

*La vie en communauté dans un lieu d'apprentissage nécessite le respect de quelques règles :*

Pour permettre de retrouver les propriétaires des objets perdus, tous les vêtements et les objets des élèves seront marqués aux **nom** et **prénom** de l'enfant.

Afin d'éviter les pertes, les disputes ou les vols, les jouets ou objets de la maison ne sont pas autorisés à l'école.

Le **respect** des **heures** de rentrée et de sortie des classes est nécessaire au bon fonctionnement des apprentissages des enfants.

Les retards sont à éviter et les retours ne sont autorisés qu'à 12h10 (en classe) et 15h30 (dans la cour).

Toute détérioration du matériel de l'école sera sanctionnée et facturée.

Certains travaux collectifs circuleront dans les familles. Veiller à en prendre soin.

L'enfant doit être en bonne santé pour pouvoir s'épanouir au mieux dans les apprentissages. S'il est malade, il ne doit pas être conduit à l'école.

Il est souligné que les institutrices ne disposent d'aucune compétence médicale particulière de sorte que la prise de médicaments pendant les heures d'école doit rester une situation exceptionnelle.

Si la santé de l'enfant paraît poser problème, la direction de l'école avertira, par téléphone, la personne qui exerce l'autorité parentale pour que l'enfant soit repris.

### 4. L'APPRENTISSAGE DE LA PROPRETE

L'école accepte les enfants qui portent des langes mais elle attend des parents l'engagement de rendre son enfant propre **le plus rapidement possible**.

Une dizaine de langes seront apportés dans la classe et renouvelés dès la réception de la demande.